

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
Du 20 juillet 2017**

Réunion du 20 JUILLET 2017

Le Conseil Municipal se réunira en séance ordinaire le jeudi 20 juillet 2017 à 18 heures 30

ORDRE DU JOUR

- **FINANCES –ADMINISTRATION GÉNÉRALE** : Récompenses aux examens jusqu'au baccalauréat - Subventions aux associations de septembre 2017 à août 2018 – Examen de la convention de partenariat entre l'Etablissement Français du Sang Bourgogne Franche-Comté, les communes d'ABERGEMENT LA RONCE, TAVAUUX et DAMPARIS et l'Association pour le don du sang bénévole de Tavaux et Damparis – Adhésion au service mutualisé : Technologies d'Information et de Communication pour l'Enseignement (TICE) proposé par le SIDEC dans le cadre de l'École Numérique – Adhésion au groupement régional d'achat d'énergies – Prorogation du contrat relatif à la confection et à la livraison des repas (repas à domicile et restauration scolaire).

- **PATRIMOINE COMMUNAL** :

Pass'jeunes étudiants après BAC - Prise en charge de l'abonnement TGD pour l'accompagnement de bénéficiaire d'un Pass'jeunes non autonome - Examen des demandes de dérogation scolaire non traitées lors de la réunion du 30.06.2017 – 9^{ème} Traversée du GRAND DOLE samedi 16 septembre 2017 : Point de ravitaillement dans la commune.

- **QUESTIONS DIVERSES** : Sécurité Routière

En mairie, le 13 juillet 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **M. BOUCHARD Jean-Louis**, Maire.

Présents : Mme FERREIRA DE SOUZA Nicole. MM. BOUCHARD Jean-Louis. AMPRINO Richard. BOUCHARD Laurent. BOUCHER Eric. DUCREUX Philippe. MARESCHAL Christophe. MARY Georges. SUDEIX Franck à compter de la question 11.

Absents excusés : MM. VOISIN Jean-Marc (procuration à M. DUCREUX Philippe). GERRIET Grégory (procuration à M. MARESCHAL Christophe). SUDEIX Franck jusqu'à la question n° 10 incluse.

Absents : Mme LEPETZ Joëlle. M. DAILLY Christophe.

Secrétaire : M. MARESCHAL Christophe.

1/Récompenses aux examens jusqu'au baccalauréat DE-01-20-07-17

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de poursuivre, de récompenser, comme chaque année, les élèves de la commune reçus aux examens, jusqu'au baccalauréat, passés au cours de l'année 2017, à savoir :

**ENTREE EN 6^{ème} des élèves scolarisés à l'école d'ABERGEMENT LA
RONCE : 20 Euros**

CALLEGHER Louison. MICHAMBLE Brice. VEIGA Esteban.

BREVET DES COLLEGES : 25 Euros

Pour mémoire.

CERTIFICAT DE FORMATION GENERALE : 25 Euros

Pour mémoire.

C.A.P. : 25 Euros

SANCHEZ Yohann.

B.E.P. : 35 Euros

Pour mémoire.

BREVET PROFESSIONNEL : 35 Euros

Pour mémoire.

Certificat de fin d'Études Professionnelles Secondaires : 35 Euros

Pour mémoire.

BACCALAUREAT : 50 Euros

MONROLIN Laura.

Les lauréats sont tenus d'effectuer la démarche auprès du secrétariat de la mairie en fournissant un justificatif des résultats ainsi qu'un relevé d'identité bancaire. Une information a été diffusée sur les différents panneaux d'affichage et sur le site internet. Il est précisé qu'aucune rétroactivité ne sera admise.

Le Conseil Municipal décide en outre de ne récompenser que la réussite à l'examen le plus difficile, dans le cas où un élève serait reçu à plusieurs examens au cours de la même année : par exemple de ne donner une récompense que pour l'obtention du B.E.P. si le lauréat a également été reçu au C.A.P.

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2017, chapitre 67.

2/Subventions aux associations de septembre 2017 à août 2018

DE-02-20-07-17

Monsieur BOUCHER Eric, Conseiller Municipal, propose à l'assemblée de renouveler l'attribution de subventions aux associations pour la période de septembre 2017 à août 2018 et de réactiver la subvention versée à la société de chasse d'ABERGEMENT-LA-RONCE (624 € en 2015).

Monsieur AMPRINO Richard, Adjoint, Président de la société de chasse d'ABERGEMENT-LA-RONCE n'a pas pris part au vote pour l'association qu'il représente.

Le Conseil Municipal, après délibération,

► **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'attribuer les subventions aux associations suivantes, et ce, pour la période de **septembre 2017 à août 2018** :

- Société de chasse d'Abergement la Ronce	630 €
- Foyer Rural d'ABERGEMENT LA RONCE	4 000 €
- Coopérative scolaire d'Abergement la Ronce :	
35 € par élève inscrit à la rentrée de septembre 2017	
- Association « De Fil en Aiguilles »	340 €
- Association « Le Resto Chats »	300 €
- Foyer socio-éducatif du collège de Damparis	300 €
- Association sportive du collège de Damparis	200 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint-Aubin	1 000 €
- Grand Dole Rugby	3 500 €
- Jura Stad'Football ou Football Club	
d'ABERGEMENT LA RONCE	4 305 €

► **DIT** que des crédits ont été inscrits au budget primitif 2017, chapitre 65.

3/Examen de la convention de partenariat entre l'Etablissement Français du Sang Bourgogne Franche-Comté, les communes d'ABERGEMENT LA RONCE, TAVAUX et DAMPARIS et l'Association pour le don du sang bénévole de Tavaux et Damparis

DE-03-20-07-17

L'association pour le don du sang bénévole du secteur de Tavaux Damparis propose aux 3 communes (Abergement la Ronce-Damparis-Tavaux) de signer une convention de partenariat entre l'Etablissement Français du Sang, les 3 communes et l'association pour le don de sang bénévole de Tavaux Damparis.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention et après délibération,

► **AUTORISE**, à l'unanimité, le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette convention.

4/Adhésion au service mutualisé : Technologies d'Information et de Communication pour l'Enseignement (TICE) proposé par le Service Informatique et TIC du SIDEC pour les collectivités et établissements publics pour l'année 2017

DE-04-20-07-17

Monsieur DUCREUX Philippe, Conseiller Municipal, indique à l'assemblée qu'il serait souhaitable de surseoir à statuer concernant cette affaire. En effet, il propose de demander une offre avec un autre prestataire de service. Sa fonction d'animateur TICE (Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement) l'amène à constater un fonctionnement différent dans d'autres écoles doloises et de la région.

Le Conseil Municipal, après délibération,

► **DÉCIDE**, à l'unanimité, de surseoir à statuer concernant l'adhésion au service mutualisé : Technologies d'Information et de Communication pour l'Enseignement (TICE) proposé par le service Informatique et TIC du SIDEC.

► **MANDATE** Monsieur Philippe DUCREUX, Conseiller Municipal, pour rechercher et présenter une offre d'un autre prestataire que le SIDEC lors de la séance du Conseil Municipal de septembre 2017.

5/Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté en tant que membre

DE-05-20-07-17

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment son article 28.

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre ci-jointe en annexe,

Objet : Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents

L'acte constitutif a une durée illimitée.

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre. Il est chargé à ce titre de procéder, dans le respect des règles prévues par l'ordonnance n° 2015-899 et le décret n° 2016-360, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres dans les domaines visés à l'article 2 de l'acte constitutif. Le coordonnateur est également chargé de signer et de notifier les marchés ou accords-cadres qu'il passe, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de la bonne exécution des marchés. En matière d'accord-cadre, le coordonnateur est chargé de conclure les marchés passés sur le fondement de l'accord-cadre, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution. En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La CAO de groupement sera celle du Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre, coordonnateur du groupement

La liste des contrats concernés par ce groupement de commande est annexée à la présente délibération.

Considérant ce qui précède,

Le Conseil Municipal, après délibération,

► **ACCEPTE**, à l'unanimité, les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération.

► **AUTORISE**, l'adhésion de la commune d'ABERGEMENT LA RONCE en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés.

► **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'acte constitutif du groupement.

► **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune d'ABERGEMENT LA RONCE, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

► **DÉCIDE** de s'acquitter de la participation financière prévue par l'acte constitutif.

► **DONNE MANDAT** au Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

Annexe à la délibération du Conseil Municipal du 20 JUILLET 2017 de la commune
d'ABERGEMENT-LA-RONCE

ELECTRICITE

Liste des Références d'Acheminement d'Electricité (RAE) de la commune d'ABERGEMENT LA RONCE à intégrer au groupement de commandes du Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté.

Nom de l'installation	Adresse	Numéro RAE	Tarif	Date d'entrée (1)
EP POSTE MERCERET COTE SAMEREY	RUE DE LA MERCERET	06534587539026	BLEU EP	01/01/2018
EP POSTE CHATEAU D'EAU	RUE DE TAVAUX	06534876974616	BLEU EP	01/01/2018
EP POSTE MAIRIE	RUE DE SAMEREY	06533863950066	BLEU EP	01/01/2018
EP POSTE MERCERET COTE LOTISSEMENT	RUE DE LA MERCERET	06534298103438	BLEU EP	01/01/2018
EP POSTE PRES CLERS	RUE DU VALJON	06535600563638	BLEU EP	01/01/2018
EP POSTE VILLAGE	RUE DU CENTRE	06533140361015	BLEU EP	01/01/2018
EP POSTE MERCERET COTE VILLAGE	RUE DE LA MERCERET	06534442821208	BLEU EP	01/01/2018
EP POSTE AU PARE	RUE DU PARC	06535021692411	BLEU EP	01/01/2018
EP POSTE DUFOUR RUE DU MOULIN	RUE DE TAVAUX	06535455845858	BLEU EP	01/01/2018
EP IMPASSE DES GRILLES	RUE DE SAMEREY	06507814663604	BLEU EP	01/01/2018
POSTE DE RELEVAGE	RUE DU VALJON	06588711925320	BLEU	01/01/2018
ABRI DE CHASSE	BOIS GRAND AIGE	06535166410284	BLEU	01/01/2018

Nom de l'installation	Adresse	Numéro RAE	Tarif	Date d'entrée (1)
COMMUNS - résidence du canal	6 RUE DE DAMPARIS	06532995643210	BLEU	01/01/2018
SONNERIE DES CLOCHES	RUE DE SAMEREY	06533719232210	BLEU	01/01/2018
STADE	RUE DU STADE	06533429796677	BLEU	01/01/2018
TERRAIN DE BOULES	17 RUE DE LA MERCERET	06534153385675	BLEU	01/01/2018
ECOLE - Bibliothèque	4 RUE DE SAMEREY	06534008667809	BLEU	01/01/2018
LOCAL BASCULE	99 RUE DU PARC	06534732256891	BLEU	01/01/2018
STATION DE RELEVEMENT	1 RUE DU MOULIN	06535311128048	BLEU	01/01/2018
LOCAL MULTI SERVICES	3A RUE DU CENTRE	06513603381826	BLEU	01/01/2018
BOULANGERIE	3A RUE DU CENTRE	06593487684950	BLEU	01/01/2018
COFFRET FORAINS 1	PLACE JOSEPH GAUDILLER	06506946358985	BLEU	01/01/2018
COFFRET FORAINS 2	PLACE JOSEPH GAUDILLER	06507091076767	BLEU	01/01/2018
COFFRET FORAINS 3	PLACE JOSEPH GAUDILLER	06507235794505	BLEU	01/01/2018
SALLE DE CONVIVIALITE	14 RUE DE L'ANCIEN FOURNIL	06592764022675	BLEU	01/01/2018
SALLE D'ACTIVITE SCOLAIRE	1 RUE DU STADE	30000651148605	SUP 36 kVA	01/01/2019
CENTRE ADMINISTRATIF ET CULTUREL	1 RUE DE SAMEREY	30000650049608	SUP 36 kVA	01/01/2019
ECOLE 1	4 RUE DE SAMEREY	30000654070901	SUP 36 kVA	01/01/2019

GAZ NATUREL : Néant

Note

(1) . Pour la date d'entrée :

- si votre contrat est déjà en **offre de marché** et arrive à échéance entre le 1/01/18 et le 31/12/19, indiquer la date de fin du contrat **+1 jour**
- si votre contrat est un **Tarif bleu**, indiquer la « **date d'exécution** », soit le **01/01/2018**
- si le site n'est pas encore raccordé au réseau de distribution, indiquer la **date prévisionnelle de raccordement**.

6/Prorogation du contrat relatif à la confection et à la livraison des repas (repas à domicile liaison froide et repas restauration scolaire en liaison chaude)
DE-06-20-07-17

Il est rappelé à l'assemblée qu'une convention avait été signée le 20/02/2016 avec la société DOL'AGAPE pour la confection et la livraison des repas (restaurant scolaire et personnes à domicile).

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance desdites modifications et après délibération,

► **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir pour la confection et la livraison des repas (restaurant scolaire en liaison chaude et personnes à domicile en liaison froide) avec la société DOL'AGAPE représentée par Monsieur LEGRAND Philippe.

► **PREND ACTE** du prix de facturation des repas, à savoir :

Restaurant scolaire : 4.25 € HT, auquel s'ajoute le taux de TVA en vigueur (5.50 % en 2017, soit 4.48 € TTC).

Repas à domicile pour les personnes âgées ou malades :

Sans pain : 7.50 € HT auquel s'ajoute le taux de TVA en vigueur (5.50 % en 2017, soit 7.913 € TTC).

Avec pain : 8.00 € HT auquel s'ajoute le taux de TVA en vigueur (5.50 % en 2017 soit 8.44 € TTC).

Tout repas commandé sera facturé.

Ces prestations feront l'objet de 2 factures séparées.

► **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget de chaque exercice, chapitre 011.

7/Pass jeunes étudiants (après BAC)
DE-07-20-07-17

Le Maire propose à l'assemblée le renouvellement de la prise en charge des Pass Jeunes pour les jeunes d'ABERGEMENT LA RONCE qui étudient après le baccalauréat et dont l'âge est supérieur à 20 ans.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

► **DÉCIDE** à l'unanimité, le renouvellement de la prise en charge de la carte de bus (PASS JEUNES) pour un montant de 50 € pour les jeunes d'ABERGEMENT LA RONCE qui étudient après le baccalauréat et dont l'âge est supérieur à 20 ans.

► **DIT** que les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 011 du budget primitif 2017.

8/Abonnement TGD pour l'accompagnement de bénéficiaires d'un PASS JEUNES non autonomes

DE-08-20-07-17

Le Maire propose à l'assemblée de renouveler la prise en charge de l'abonnement TGD pour les accompagnateurs de personnes non autonomes et bénéficiaires d'un PASS JEUNES.

Le Conseil Municipal,

► **DÉCIDE**, à l'unanimité, de reconduire la prise en charge de l'abonnement TGD pour un montant de 50 € pour les accompagnateurs de personnes non autonomes et bénéficiaires d'un PASS JEUNES.

► **DIT** que les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 011 du budget primitif 2017.

9/Examen d'une demande de prorogation d'inscription pour l'enfant WAWRZYNIAK Elyna d'ABERGEMENT LA RONCE pour l'école de DAMPARIS

DE-09-20-07-17

Monsieur DUCREUX Philippe, Conseiller Municipal, rappelle à l'assemblée sa délibération en date du 30/06/2017, décidant de ne pas se prononcer sur la demande de dérogation pour la scolarisation de l'enfant WAWRZYNIAK Elyna, née le 08/10/2008, en classe de CM1 à l'école élémentaire de Damparis.

En effet, l'enfant WAWRZYNIAK Elyna, doit entrer en CM1 et commencera donc un nouveau cycle. Elle ne bénéficie pas d'une autorisation accordée de droit car sa sœur Alixane est scolarisée à l'école maternelle, établissement distinct. Puisqu'elle intègre le cycle 3 (CM1) à l'école élémentaire. Monsieur DUCREUX Philippe, en concertation avec l'équipe enseignante de l'école d'Abergement-la-Ronce, avait proposé une réunion composée des parents et des membres du Conseil Municipal pour présenter les enjeux et trouver ensemble le meilleur compromis.

Monsieur DUCREUX fait le compte-rendu de cette réunion qui s'est tenue le 11 juillet dernier et à laquelle ont assisté Madame WAWRZYNIAK Angéline, Messieurs BOUCHARD Jean-Louis, BOUCHER Eric, BOUCHARD Laurent et DUCREUX Philippe.

Le Conseil Municipal, après délibération,

► **PREND ACTE**, à l'unanimité, que le Conseil Municipal a examiné tardivement la demande de dérogation et que, par voie de conséquence, un refus de dérogation est difficilement envisageable.

► **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'autoriser Madame et Monsieur WAWRZYNIAK Angéline et François à scolariser leur fille, WAWRZYNIAK Elyna, née le 08/10/2008, en classe de CM1 à l'école élémentaire de Damparis.

► **RAPPELLE** qu'aucun frais de scolarité n'est demandé par la commune de Damparis.

► **DEMANDE** qu'un courrier soit adressé à tous les parents d'élèves scolarisables à la rentrée de septembre 2018 afin de leur préciser que toute demande de dérogation qui ne serait pas une dérogation de droit sera ou refusée à compter de la rentrée de septembre 2018 ou examinée par une commission composée d'élus. Il a été convenu que cette information serait diffusée à la rentrée de septembre 2017.

**10/Examen de demande de prorogation d'inscription pour l'enfant BEUCAIRE Tyjani d'ABERGEMENT LA RONCE pour l'école de DAMPARIS
DE-10-20-07-17**

Monsieur DUCREUX Philippe, Conseiller Municipal, rappelle à l'assemblée sa délibération en date du 30/06/2017, décidant de ne pas se prononcer sur la demande de dérogation pour la scolarisation de l'enfant BEUCAIRE Tyjani, né le 25/09/2014, en classe de Petite Section à l'école maternelle de Damparis.

En effet, l'enfant BEUCAIRE Tyjani, doit entrer en classe de Petite Section à l'école maternelle de Damparis, et commencera donc un nouveau cycle. Il ne bénéficie pas d'une autorisation accordée de droit car ses frères Calvin, né le 27/06/2007, élève de CM2 à l'école élémentaire de Damparis, et Dyclan, né le 02/05/2011, élève de CP à l'école élémentaire de Damparis sont scolarisés à l'école élémentaire, établissement distinct. Puisque Tyjani intègre la petite section de l'école maternelle, Monsieur DUCREUX Philippe, en concertation avec l'équipe enseignante de l'école d'Abergement-la-Ronce, avait proposé une réunion composée des parents et des membres du Conseil Municipal pour présenter les enjeux et trouver ensemble le meilleur compromis.

Monsieur DUCREUX fait le compte-rendu de cette réunion qui s'est tenue le 11 juillet dernier et à laquelle ont assisté Madame PIETTE Séverine, Messieurs BOUCHARD Jean-Louis, BOUCHER Eric, BOUCHARD Laurent et DUCREUX Philippe.

Le Conseil Municipal, après délibération,

► **PREND ACTE**, à l'unanimité, que le Conseil Municipal a examiné tardivement la demande de dérogation et que, par voie de conséquence, un refus de dérogation est difficilement envisageable.

► **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'autoriser Madame PIETTE Sévérine et Monsieur BEUCAIRE Damien à scolariser leur fils, BEUCAIRE Tyjani, né le 25/09/2014, en classe de Petite Section à l'école maternelle de Damparis.

► **RAPPELLE** qu'aucun frais de scolarité n'est demandé par la commune de Damparis.

► **DEMANDE** qu'un courrier soit adressé à tous les parents d'élèves scolarisables à la rentrée de septembre 2018 afin de leur préciser que toute demande de dérogation qui ne serait pas une dérogation de droit sera ou refusée à compter de la rentrée de septembre 2018 ou examinée par une commission composée d'élus. Il a été convenu que cette information serait diffusée à la rentrée de septembre 2017.

Arrivée de M. Franck SUDEIX à 19h10

11/9^{ème} Traversée du GRAND DOLE samedi 16 septembre 2017 : Point de ravitaillement dans la commune
DE-11-20-07-17

Monsieur Eric BOUCHER, Adjoint, Responsable de la Commission Communale SPORT ET LOISIRS, informe l'assemblée que la 9^{ème} TRAVERSÉE DU GRAND DOLE se déroulera le samedi 16 septembre 2017. Il rappelle qu'il s'agit d'une course à pieds non chronométrée en relais, en individuel ou en équipe. Un ravitaillement aura lieu à ABERGEMENT LA RONCE le samedi 16 septembre 2017 à 9 h 13.

Le Conseil Municipal,

► **PREND ACTE** des informations relatives à la TRAVERSÉE DU GRAND DOLE qui se déroulera le samedi 16 septembre 2017 avec un point de ravitaillement à 9 h 13.

► **PREND ACTE** que Mme FERREIRA DE SOUZA Nicole, MM. BOUCHER Eric, BOUCHARD Jean-Louis, SUDEIX Franck participeront à l'organisation du ravitaillement de la TRAVERSÉE DU GRAND DOLE le 16 septembre 2017. Un courriel sera adressé aux Conseillers Municipaux absents afin de les informer de cette manifestation et leur proposer de participer au ravitaillement.

12/Questions diverses

Lecture du courrier du Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole (CAGD) adressé à M. le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale :

Le Président rappelle que la Communauté d'Agglomération a la responsabilité de l'ensemble des accueils périscolaires et qu'il convient de tendre vers une organisation concertée à l'échelle du territoire. La CAGD se prononcera dans les mois à venir sur l'organisation du temps scolaire et périscolaire d'une semaine à 4 jours pour une application à la rentrée scolaire 2018 : les délais très courts ne permettent pas d'envisager une nouvelle organisation avec l'ensemble des partenaires.

Sécurité Routière : Lecture du mail de Monsieur GERRIET Grégory relatif à la sécurité routière sur l'Eurovéloroute relatant qu'une voiture circule à vive allure sur la vélo route et demandant une mise en place de barrières comme à Damparis. M. le Maire indique qu'il a téléphoné à Monsieur Guillaume PIARD du Conseil Départemental afin de l'alerter sur ce sujet. Il convient de relever les numéros figurant sur les plaques d'immatriculation et de lui transmettre. L'Eurovéloroute relève de la compétence du Département du Jura et seuls les services départementaux sont habilités à décider et à financer la mise en place de barrières de sécurité.

Fourniture et pose d'un feu «de récompense» devant la boulangerie : sur la RD 220. Lecture d'un courriel de Monsieur RINGUE, Responsable de l'Agence Routière Départementale de DOLE communiquant une liste d'entreprises susceptibles de fournir et poser ce type de feu.

Contentieux BERNARD/Commune d'ABERGEMENT LA RONCE : lecture du décompte des frais relatifs à ce contentieux. Il est rappelé que lorsqu'une commune est attaquée en justice, elle est dans l'obligation de se défendre. Monsieur DUCREUX Philippe, Conseiller Municipal, souhaite connaître le résultat du jugement. Le jugement sera transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal. Coût : 3536.50 € (frais d'avocats + analyse des rejets) Les déplacements chez l'avocat à STRASBOURG avec 2 personnels administratifs ont été effectués un mercredi (jour non travaillé pour les services administratifs) avec le véhicule du Maire. Le déplacement à la convocation du Tribunal Administratif a été effectué avec le véhicule du maire et avec un personnel administratif.

Lecture de la charte de l'élu local : Elle sera transmise à tous les conseillers municipaux.

Lecture des dépenses et recettes au 18/7/2017 pour les 25 logements locatifs :

A/ Dépenses réalisées au 18/07/2017 : 52 610.88 €

B/ Recettes émises au 18/07/2017 : 53 113.31 €

C/ Devis en attente de réalisation (votés mais non encore réalisés) : 35 341.95 €

D/ Loyers restant à recouvrer au 18/07/2017 :

- **LIEFROID DHIVERS Nathalie** pour 4 748.41 €

- **DURAND Leslie et Dimitri** pour 6 105.65 €
Soit un total de 10 854.06 €

Séance levée à 19 h 40



Le Maire

Jean-Louis BOUCHARD